

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0049

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin du Grand Bois et appartenant à Monsieur Gasparini**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du trottoir chemin du Grand Bois à Tassin la demi lune, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 26 mètres carrés à détacher de la propriété de monsieur Gasparini située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté, monsieur Gasparini céderait le bien en cause à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition ainsi que des frais évalués à 3 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,